conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

680 Alfa Colle pour film - Fasatan

N° de l'article:

6800600S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Usage de la substance/du mélange:

Barrière (scellant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25 **E-mail:** kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

trimethoxyvinylsilane; dibutyltin dilaurate; Masse de réaction de Bis (1,2,2,6,6- pentamethyl-4- piperidyl)sebacate und Methyl-1,2,2,6, 6-pentamethyl-4- piperidylsebacate; Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient trimethoxyvinylsilane, dibutyltin dilaurate, Masse de réaction de Bis (1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate und Methyl-1,2,2,6, 6-pentamethyl-4-piperidylsebacate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
N°CE: 920-107-4	Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics Asp. Tox. 1 (H304) ♣ Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 5 mg/L	1-<5 pds %
n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8 Numéro d'index: 014-049-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513215-52	trimethoxyvinylsilane Acute Tox. 4 (H332), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Sens. 1B (H317)	1 - < 2,5 pds %
n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8 Numéro d'index: 050-030-00-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119496068-27-XXXX	dibutyltin dilaurate Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Muta. 2 (H341), Repr. 1B (H360FD), STOT RE 1 (H372), STOT SE 1 (H370), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1 (H317) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 175 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	0,1 - < 1 pds %
n°CAS: 1065336-91-5 N°CE: 915-687-0	Masse de réaction de Bis (1,2,2,6,6- pentamethyl-4- piperidyl)sebacate und Methyl-1,2,2,6, 6-pentamethyl-4- piperidylsebacate Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Sens. 1A (H317) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 3 230 mg/kg ETA (dermique) > 3 170 mg/kg	0,01 - < 0,1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO2) Extincteur à sec mousse résistante à l'alcool Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Hydrocarbures Oxydes d'azote (NOx) Dioxyde de silice (SiO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent) Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solutions spécifiques au domaine:

Barrière (scellant)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	 valeur limite au poste de travail à long terme Valeur limite au poste de travail à court terme Valeur momentanée Procédé de surveillance ou d'observation. Remarque
VLA (FR)	dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	① 0,1 mg/m³ ② 0,2 mg/m³ ⑤ (composés, organique; calculé comme étain)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type
		② Voie d'exposition
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	27,6 mg/m³	DNEL salarié Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	18,9 mg/m³	DNEL Consommateur Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	3,9 mg/kg p.c. / jour	DNEL salarié Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	7,8 mg/kg p.c. / jour	DNEL Consommateur Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,3 mg/kg p.c. / jour	DNEL Consommateur Long terme – orale, effets systémiques
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	0,02 mg/m ³	DNEL salarié Long terme – inhalation, effets systémiques
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	0,43 mg/kg p.c. / jour	DNEL salarié Long terme – cutanée, effets systémiques
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	2,05 mg/kg p.c. / jour	DNEL salarié aigu-dermique, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,34 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,034 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	110 mg/L	① PNEC Station d'épuration
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	0,463 μg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	0,0463 μg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	100 mg/L	① PNEC Station d'épuration
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	0,05 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8	0,005 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle Epaisseur du matériau des gants: >0,7mm Temps de pénétration >480 min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante Masque complet/demimasque/quart de masque (NF EN 136/140) Type de filtre: A / P2

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide **Forme:** Pâte

Couleur: noir Odeur: Charakteristisch

inflammabilité: Non Données de sécurité

Paramètre	Valeur	1 Méthode
		② Remarque
рН	Aucune donnée disponible	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point éclair	> 66 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	1,3 g/cm ³	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau	Non miscible	
Viscosité, dynamique	800 000 Pa* s	
Viscosité, cinématique	800 000 mm ² /s	

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sensible à l'humidité.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. effet lié à une exposition au froid ne pas congeler Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et libérées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics N°CE: 920-107-4

DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Ratte) OECD 401

DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Kaninchen) OECD 402

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >5 mg/L OECD 403

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

ATE inhalativ Stäube+Nebel: 1,5 mg/L

DL50 par voie orale: 6 899 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: 3 158 mg/kg (Kaninchen)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403

dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8

DL50 par voie orale: 175 mg/kg (Ratte) **DL50 dermique:** >2 000 mg/kg (Rat)

Masse de réaction de Bis (1,2,2,6,6- pentamethyl-4- piperidyl)sebacate und Methyl-1,2,2,6, 6-pentamethyl-4-

piperidylsebacate n°CAS: 1065336-91-5 N°CE: 915-687-0

DL50 par voie orale: 3 230 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: >3 170 mg/kg (Ratte)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

trimethoxyvinylsilane	n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	

CL50: 191 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: >957 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)

CE50: 168,7 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

CL50: 191 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CE50: 169 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202

NOEC: 25 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum)

ErC₅₀: 210 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)

NOEC: 28 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 211

dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8

CL50: 2 mg/L 2 d (poisson, poisson)

CE50: 1 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)

Masse de réaction de Bis (1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate und Methyl-1,2,2,6, 6-pentamethyl-4-

piperidylsebacate n°CAS: 1065336-91-5 N°CE: 915-687-0

CL50: 0,9 mg/L 4 d (poisson, Fisch)

12.2. Persistance et dégradabilité

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics N°CE: 920-107-4

Résultats des évaluations PBT et vPvB: -

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

dibutyltin dilaurate n°CAS: 77-58-7 N°CE: 201-039-8

Résultats des évaluations PBT et vPvB: -

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

Masse de réaction de Bis (1,2,2,6,6- pentamethyl-4- piperidyl)sebacate und Methyl-1,2,2,6, 6-pentamethyl-4-

piperidylsebacate n°CAS: 1065336-91-5 N°CE: 915-687-0

Résultats des évaluations PBT et vPvB: -

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou nu	méro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.2. Nom d'expédition d	es Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.3. Classe(s) de danger	14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable	
14.4. Groupe d'emballage	14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable	
14.5. Dangers pour l'environnement				
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable	
14.6. Précautions particu	lières à prendre par l'utilis	sateur		
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CAS Chemical Abstracts Service CE50 concentration efficace 50%

CLP Classification, étiquetage et emballage
DIN Institut allemand de normalisation

DNEL dose dérivée sans effet EN Norme européenne ES Exposure scenario

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO International Maritime OrganizationISO International Standards Organisation

LC₅₀ Concentration létale médiane

LD₅₀ Dose létale 50%

MAK concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)

NFPA Association nationale de protection contre l'incendie NIOSH Institut national pour la sécurité et la santé au travail

OECD Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OSHA Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT persistant, bioaccumulable et toxique PNEC Concentration prédite sans effet

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe UN Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 avr. 2024 Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



680 Alfa Colle pour film - Fasatan

Mentions de danger	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible